

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le dix mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers :            en exercice    11  
   présents        8  
   votants        10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Eric DOURNON et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET  
Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Objet : Accord-cadre à bons de commandes relatif aux travaux d'entretien des bâtiments communaux – Echafaudage – Lasure – Garde-corps – Travaux divers : Approbation des modalités de lancement de la consultation**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'accord-cadre de travaux d'entretien des bâtiments communaux - Echafaudage – Lasure – Garde-corps – Travaux divers, arrivera à échéance le 20 juillet 2023.

Il est proposé au Conseil de lancer une nouvelle consultation pour les travaux d'entretien des bâtiments communaux - Echafaudage – Lasure – Garde-corps – Travaux divers.

La consultation sera lancée selon la procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles R.2123-1 1°, R. 2162-2 et R. 2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique, sous la forme d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commandes d'une durée d'un an, renouvelable 2 fois par reconduction tacite avec un montant maximum de commandes fixé à 300 000 € HT (trois cent mille euros hors taxe en toutes lettres) pour la durée totale du marché.

Le Conseil Municipal,  
Sur la proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide de lancer une nouvelle consultation pour les travaux d'entretien des bâtiments communaux - Echafaudage – Lasure – Garde-corps – Travaux divers, selon la procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles R.2123-1 1°, R. 2162-2 et R. 2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique, sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes selon les modalités précisées ci-dessus ;
- Dit que les crédits afférents feront l'objet d'une inscription sur les budgets communaux M57 2023 à 2026 à l'article 2135 ;
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces décisions et la signature des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.  
Transmis en Préfecture le 13/03/2023

Le Maire  
  
Yves GENEVOIS



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VAUJANY MAIRIE  
Utilisateur : BARD Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	03_100323_12
Objet :	Accord-cadre à bons de commandes relatif aux travaux d'entretien des bâtiments communaux – Echafaudage – Lasure – Garde-corps – Travaux divers : Approbation des modalités de lancement de la
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-10 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.1 - Délibérations relatives à la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics
Identifiant unique :	038-213805278-20230310-03_100323_12-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 038-213805278-20230310-03_100323_12-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 03-100323-12.pdf Nom métier : 99_DE-038-213805278-20230310-03_100323_12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	354.3 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 mars 2023 à 11h13min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 mars 2023 à 11h13min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 mars 2023 à 11h13min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 mars 2023 à 11h18min19s	Reçu par le MI le 2023-03-13